

COLLECTIF INTERSYNDICAL ANTI-RGPP de Moselle (CGT, FSU et Solidaires Moselle, UNSA de la DDJS et CFDT Equipement)

La RGPP, une machine de guerre contre les services publics et les droits des citoyens

La CGT, la FSU et Solidaires Moselle ainsi que l'UNSA de la Direction Départementale de Jeunesse et Sports et la CFDT de l'Equipement de Moselle ont fait la déclaration suivante devant le Préfet de région le 12 novembre 2008, lors du simulacre de concertation organisé ce jour-là au sujet de la RGPP :

" Avec la Révision Générale des Politiques Publiques, l'Etat modifie son implantation locale, réorganise ses services, délocalise ses personnels. Ainsi délocaliser pour de simples affichages arithmétiques à Metz des personnels de l'INSEE ne peut en aucun cas compenser des départs de personnels civils et militaires de la Défense. L'Etat abandonne ses missions, ferme des services publics, transfère aux collectivités locales (impôts locaux) les missions ou les privatise : c'est le « Déménagement du Territoire » ! L'Etat supprime des tribunaux, des maternités, des hôpitaux, des classes, des trésoreries, les bureaux de poste, et même des régiments. ... Il s'attaque à l'éducation et au droit à la santé pour tous. En fermant ou en affaiblissant l'ensemble des services publics, l'égalité d'accès et l'égalité de traitement des usagers sont gravement remis en cause.

30 600 suppressions d'emplois de fonctionnaires sont prévues au budget 2009 : moins de fonctionnaires, c'est moins de Services Publics : en 5 ans, ce sont plus de 87 500 postes qui ont été supprimés et 160 000 autres le seront d'ici 2012 dans les projets actuels. Ce sont autant d'emplois

en moins pour les jeunes arrivant sur le marché du travail !

Le gouvernement veut aller très vite et passer en force. En cela, il ignore totalement ceux qui seraient chargés de la mise en place de cette réforme : les personnels. Les préfets doivent concevoir en un temps record des restructurations, des rapprochements ou des fusions insensés entre des services (exemple : le développement du sport et la gestion sociale du logement). L'utilisateur n'y retrouvera plus ses services publics.

La casse de l'emploi public va de pair avec la casse du statut. Or, le statut donne des droits et devoirs aux agents publics, mais il donne également des garanties aux usagers et aux citoyens : garanties de probité, d'indépendance et d'égalité de traitement. Dans un contexte de crise financière internationale, de « remontée » du chômage et de creusement des inégalités sociales et économiques, les services publics constituent des outils modernes de cohésion sociale, de prévention et de correction de ces inégalités. Plus que jamais, leur rôle et leur utilité doivent être développés pour l'intérêt général."

AU FAIT, QU'EST-CE QUE C'EST, CETTE RGPP ? ?

La Révision Générale des Politiques Publiques, décidée par le gouvernement en juin 2007, a été lancée par le premier ministre en juillet 2007. Elle consiste, à partir d'audits réalisés dans tous les ministères, à passer en revue l'ensemble des missions et leurs organisations. L'objectif affiché est de fixer le cadre de l'intervention publique pour le quinquennat et de proposer des actions de modernisation. Les audits sont réalisés en collaboration **avec des cabinets privés très coûteux** et font l'objet d'une présentation hebdomadaire en comité de suivi co-présidé par les services de l'Elysée et du premier ministre. Cette double responsabilité et le calage dans le temps, démontrent qu'il s'agit pour le gouvernement d'un axe prioritaire et déterminant.

La RGPP s'inspire des réformes d'autres pays, notamment le Canada : dans les années 90, le "plan de revue des programmes" a conduit à la **suppression d'environ 15 % des effectifs et à la privatisation de nombreux services publics.**

SON BUT ?

Le plus évident est bien sûr la volonté d'adapter les missions de l'Etat à une fonction publique décimée : comment convaincre, par exemple, que l'école de demain rendra un meilleur enseignement avec 11000 agents en moins? Nul doute que cela passera par une diminution de l'offre de services ! La recherche à tous prix d'économies budgétaires au moyen de coupes sombres dans les effectifs, n'est cependant pas l'unique raison de la RGPP : elle s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large et ancien qui vise à modifier complètement le mode d'organisation de la société française, basé sur la recherche de l'intérêt général et de la cohésion sociale. Ce sont ces principes qui ont fondé le fameux Service Public "à la française". La RGPP inventée à l'été 2007, était en gestation depuis beaucoup plus longtemps. Elle s'inscrit parfaitement dans un projet beaucoup plus large. Plus prosaïquement, il s'agit pour le gouvernement d'adapter l'action de l'Etat à la **réduction du nombre de fonctionnaires** voulue par Sarkozy (non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite). On est bien loin de la satisfaction de l'intérêt général !

Quelles seront les conséquences de cette destruction des services publics pour les usagers ?

Travail et Emploi

Le ministère du travail créé il y a un siècle pour doter les travailleurs d'une administration indépendante du pouvoir économique et en mesure de faire appliquer le droit du travail naissant est en train de connaître, avec la RGPP & Consorts, un formidable recul de plus de 100 ans:

- disparition de la DDTEFP, absorbée par une Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECTE), dont la vocation première sera, selon les termes officiels, **d'être au service de la compétitivité des entreprises** avec notamment pour conséquences :

- disparition possible du service de renseignements en droit du travail, déjà difficilement accessible compte tenu de l'ampleur de la demande des salariés, au profit d'une plate-forme téléphonique régionale pouvant basculer à terme vers un opérateur privé et payant de type 39-39.

- l'inspection du travail associée aux services chargés de la politique économique et du développement des entreprises et probablement sous leur tutelle, c'est-à-dire placée dans l'incapacité de contrôler les employeurs en toute indépendance et de leur imposer les contraintes nécessaires au respect du code du travail.

- disparition probable de ce qu'il reste des services emploi des DDTEFP avec un risque important de passage des missions exercées par ces services aux collectivités locales, voire au privé ! Quelque soit le nom de la réforme, ont déjà été concernés les services de création d'entreprise, d'apprentissage et de formation professionnelle, de gestion des contrats aidés, d'insertion professionnelle aux handicapés... cette politique d'abandon d'autorité sur les politiques de l'emploi aux collectivités territoriales ou à des opérateurs (semi)-privés prive petit à petit les citoyens d'un égal accès de tous au monde du travail et de la formation. Ainsi, seules les personnes les plus aisées ou les plus rentables ou résidant dans les zones les plus prospères pourront avoir accès gratuitement et/ou facilement à tous ces dispositifs d'insertion.



Dans le domaine de la Santé

Le service public de santé et d'action sociale est directement menacé par la RGPP. Alors que des profits phénoménaux se réalisent dans le secteur de la santé lucrative, on n'a jamais autant restructuré les établissements sanitaires et sociaux publics. Au Parlement se discute actuellement le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST). Si ce projet est adopté, les regroupements d'hôpitaux et l'ouverture des missions de service public aux cliniques privées vont accroître les difficultés des établissements publics. Il est urgent de porter une autre logique, celle du développement d'un service de santé public performant, de proximité et accessible à tous, celle d'une autre protection sociale plus solidaire.

A Jeunesse et Sports

Comme toutes les autres administrations, le réseau «jeunesse et sports» est soumis à la moulinette de la révision générale des politiques publiques. Ces derniers jours le conseil de modernisation des politiques publiques, présidé par le mari de Carla Bruni, décortiquait la manière de faire 7,7 milliards d'euros d'économie en supprimant 30 600 fonctionnaires en 2009. Avec ses 6 800 agents et ses 1 500 contractuels, «jeunesse et sports» ne pourra survivre à un traitement de choc où, sous couvert de se «recentrer sur son corps de métier», c'est en fait une redéfinition des missions qui se profile. À très court terme, dans une administration dégraissée, ne subsisteront que les missions de contrôle des établissements et des centres de loisirs. La formation est appelée à passer au privé (associatif ou commercial peu importe) ou à l'université. Chasser le doublon, c'est concrètement faire disparaître un millier de postes et supprimer au moins la moitié de l'outil de formation : les CREPS (Centres Régionaux d'Education Populaire et de Sport). Les «partenaires» privés du service public empocheront les fonds de la formation tandis que l'Etat n'assurera plus que les certifications.



L'éducation populaire se fondra dans la politique de la ville et plus globalement les politiques de jeunesse, souvent liées aux territoires seront progressivement appelées à un transfert de fait vers les collectivités. La réparation sociale se substituera à l'éducation critique. De la politique sportive ne devrait plus subsister que le haut niveau. L'INSEP (Institut National des Sports et de l'Education Physique) sera remplacé dès la rentrée 2009 par le « campus olympique et sportif », véritable Harvard du sport français selon Bernard Laporte, où les chercheurs comme les entreprises auront leur place. L'Etat va investir 200 millions complétés par des apports privés. Les CREPS vont tous disparaître. Ceux qui subsisteront seront remplacés par des campus régionaux –eux aussi avec fonds privés - «plus performants tournés véritablement vers l'excellence des résultats».

Le sort de l'INJEP (Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire) est scellé. La moitié des emplois est appelée à être détruite et, vendu ou pas, il quittera ses locaux de Marly le Roi pour rejoindre un lieu de recyclage en administration centrale elle-même décomposée et recomposée. Toute la politique sportive sera basée sur l'élitisme. Le désengagement de l'Etat, conduit à marche forcée, est en train d'organiser le transfert sur les collectivités territoriales et la privatisation des formations. Mais, pendant que le bateau coule, éperonné par la RGPP, alors qu'on pratique des saignées d'emplois, un corps progresse en nombre. L'inspection générale, a largement passé la barre des 20 emplois. Elle voit quasiment doubler ses effectifs. On assure ainsi la promotion d'amis politiques en fin de carrière – souvent ignorants des missions, il est vrai en décomposition, du ministère – ou des fidèles qu'on remercie.

Les procédures de nomination sont entachées de doutes pour plusieurs d'entre elles. La ministre n'a pas hésité dernièrement à promouvoir un proche de son Cabinet. Elle serait en train de passer outre un avis défavorable à l'aptitude pour en nommer un autre. L'inspection générale donne l'impression, dans ce ministère en fin de vie, de devenir un lieu d'accueil après arrangements entre amis. Écœurant et inquiétant. Tandis que tout le monde souffre, que les associations laïques d'éducation populaire se voient retirer leurs permanents, baisser leurs subventions, que les CRIJ (Centres Régionaux Information Jeunesse) sont exposés à la fermeture et licenciés, bref que le bateau est enfoncé jusqu'à la passerelle : nos ministres capitaines et leur garde rapprochée savent qu'ils ne couleront pas, eux ! Ils ont leur plan de sauvetage! Quant à l'équipage qu'il se démerde dans les soutes du plan social et des bourses d'emploi. On savait qu'on allait en baver, mais que nous aurions à vérifier une caricature du cynisme politique on ne l'avait pas supposé. Et bien si, rien ne nous sera épargné.

A l'Équipement

Détruire le service public de l'Etat c'est aussi détruire des compétences techniques.

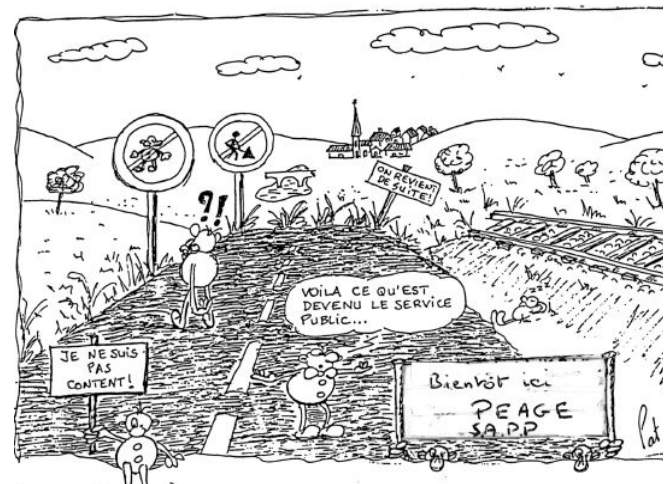
Dans les Directions Départementales de l'Équipement dont la disparition est programmée pour janvier 2010, la décentralisation et la loi du 13 août 2004 relative aux libertés locales avaient déjà bien entamé le rôle de garant de l'équité des territoires de ces services.

La réforme en cours de l'ingénierie concurrentielle pousse encore un peu plus loin le désengagement de l'Etat en faisant disparaître des bureaux d'études des travaux pour les communes

Les conseils aux élus qui se réduisent comme peau de chagrin pour laisser le champ libre à des officines privées, dont les services aux collectivités dépendent, c'est dans leur nature, des bénéficiaires économiques qu'ils peuvent en retirer.

C'est aussi des privatisations d'itinéraires routiers avec concession de ceux – ci aux intérêts privés et donc des péages supplémentaires. C'est multiplier sur le réseau routier les gestionnaires en période de crise avec des dysfonctionnements par manque de coordination, comme il y en a eu cet hiver dans le Sud de la France.

Enfin c'est la réforme à venir du code de l'urbanisme qui rendra quasi obligatoire le passage chez un architecte pour tout dépôt de permis de construire.



La RGPP, c'est aussi la fermeture des centres interministériels de renseignements administratifs, la suppression de conseils des prud'hommes, de tribunaux d'instance, d'ambassades, des coupes sombres dans les effectifs de l'ONF, un avis de tempête sur la météo...

L'Education aussi !

En apparence, le Ministère de l'Education Nationale semble ne pas être concernée par la RGPP, échappant à la réorganisation territoriale des services de l'Etat et gardant son « autonomie » vis – à – vis des Préfets de Région. Pourtant, tous les éléments sont là. Dans l'Education Nationale, c'est aussi : **« moins » + « moins » = « toujours moins ».**

La RGPP dans l'Education = Moins de personnels.

La rentrée 2009 est dans la continuité des précédentes avec de nouvelles suppressions de postes...

L'exemple des personnels administratifs.

Par exemple, de la rentrée 2003 à la rentrée 2009, au nom de la Stratégie Ministérielle de Réforme d'abord puis de la Révision Générale des Politiques Publiques, notre académie aura perdu 157 postes administratifs, quasi exclusivement des postes de catégorie C. Ajoutons que 600 suppressions de postes supplémentaires sont programmées aux rentrées 2010 et 2011 au niveau national : près de 200 postes au total auront donc été supprimés dans notre académie en 8 ans, soit une réduction du nombre des adjoints administratifs de près de 12.5 %.

La RGPP dans l'Education = Moins d'options et de formation.

Le Rectorat adopte vis –à– vis de la carte des options et des formations un positionnement simple : moins d'élèves = moindre besoin de « disperser » des options et des formations. Il recherche ainsi une « rationalisation » de l'offre de formation, ouvrant parfois, fermant souvent. Le discours rectoral a cependant évolué entre 2006-2007 et 2007-2008. Durant presque toute l'année 2006-2007, le Recteur et ses services, lors des Comités Techniques Paritaires, ont expliqué la nécessité du développement de l'apprentissage notamment comme **la** réponse aux sorties des élèves sans qualifications. Entre 2007-2008, l'accent a été mis avec autant d'énergie sur la généralisation du Baccalauréat Professionnel 3 ans.

La RGPP dans l'Education = Moins d'établissements.

La situation des lycées généraux, technologiques et professionnels

Pour le nombre excessif de lycées, notamment de lycées professionnels, le Rectorat évoque la baisse démographique globale (moins d'élèves = moins besoin d'établissements), les effectifs élèves dans les établissements, les « performances » de l'établissement (taux de réussite des élèves...) et son « attractivité ». Il a opté depuis 2006-2007 pour une stratégie de **fusions d'établissements**. Pour la rentrée 2009, il souhaitait aussi étudier une liste d'établissements avec **une fermeture dès la rentrée 2009** (Lycée professionnel Cressot de Guénange) et mener une « réflexion » sur **4 lycées professionnels**, c'est-à-dire des lycées dont le Rectorat se demande quand il faudra le fermer. Le Conseil Régional a mis fin à ces projets pour la rentrée 2009 en s'y opposant.

Menaces sur les collèges : l'exemple de la Moselle.

Depuis le mois de novembre 2008, le Conseil Général de la Moselle projette de fermer **deux collèges dans des fusions et des créations de multisites qui masquent des fermetures ultérieures**. Une décision de fr qu'aboutir à dégrader les conditions d'études et de réussite des collégiens de la Moselle.



....Et tout cela se fait au nom de l'amélioration de la performance du système éducatif !

Fusion Trésor Public – Impôts

Aux Finances comme ailleurs la RGPP œuvre surtout dans une optique de suppressions d'emplois, ainsi en Moselle 300 emplois ont déjà été supprimés depuis 2003 soit l'équivalent de tous les agents finances du département du Cantal réunis !

Pour pouvoir accélérer ce massacre des emplois la nouvelle direction fusionnée a notamment décidé de mettre en place des SIP (Service Impôts des Particuliers) soi-disant prévus pour simplifier la vie des usagers par le biais d'un guichet fiscal unique mais la vérité c'est ça : des heures d'attente pour pouvoir payer une taxe d'habitation, une redevance d'ordures ménagères, obtenir un délai de paiement !

Regardez bien la photo ci-contre et imaginez vous dans la file d'attente ! C'est ce qui vous attend avec cette fusion des services des finances publiques : moins de fonctionnaires = moins de services publics de proximité

Par contre plus l'accès au service public s'éloigne plus son coût augmente et encore plus depuis la flambée du prix des carburants !

Et si ça ne vous plaît pas la réponse est toute trouvée : le SIP tout juste créé sera fermé et vous devrez vous débrouiller avec le téléphone (c'est déjà le cas avec le Centre Prélèvement Services basé à Strasbourg pour tout l'Est de la France) ou internet (quand ça fonctionne) ...

En Moselle plusieurs de ces SIP sont ou seront opérationnels en 2009 : à Château-Salins, Sarrebourg, Hayange, Sarreguemines et Thionville en attendant les autres qui devraient démarrer rapidement (Saint-Avold et Forbach) sans parler de la grande restructuration qui sera effectuée sur la place de Metz.

Dans le même temps suite aux regroupements des agents dans ces nouvelles unités, des trésoreries rurales de proximité sont fermées alors que le département est déjà bien sinistré avec la suppression de nombreuses casernes et la mise en place de la nouvelle carte judiciaire ! Bonjour les dégâts !

Ce qu'il ne faut pas perdre de vue c'est que ces destructions massives des emplois publics auront des répercussions tout aussi néfastes sur les emplois privés : que vont devenir les commerçants, les artisans, les médecins suite à la disparition de cette clientèle ? C'est simple ils vont aussi devoir partir ou fermer, pas d'autre alternative malheureusement !



La queue devant un centre des impôts

Dans les services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

Dès demain, la DGCCRF, seule administration en charge de la défense des intérêts physiques et économiques des consommateurs et largement reconnue pour sa réactivité et son efficacité (73% d'opinions favorables contre 56% il y a 3 ans), est menacée de disparition pure et simple au prétexte mensonger de réduire les dépenses de l'Etat et d'améliorer la qualité du service rendu aux usagers.

La circulaire de François Fillon du 31 décembre 2008 consacre en effet l'intégration des missions de ce service au sein de nouvelles structures administratives (DDPP ou DDPPCS) placées sous l'autorité directe des préfets lesquels dépendent étroitement du pouvoir en place.

Elle ne sera plus une administration organisée sur l'ensemble du territoire, avec des réseaux nationaux de contrôle capable d'intervenir rapidement et avec efficacité sur des pratiques frauduleuses tant nationales que locales.

La DGCCRF deviendra un simple service local de contrôle chargé de mettre en œuvre les «arbitrages» des Préfets entre les entreprises et les consommateurs.

L'activité de la DGCCRF ne sera désormais plus coordonnée au niveau national mais sera dictée par ce qui gêne ou non les professionnels locaux. C'est un cadeau de plus fait par le gouvernement aux entreprises. Quant aux consommateurs, ils devront, dans le meilleur des cas, se contenter d'une aide minimale, type arbitrage individuel local ou justice civile.

La disparition ainsi annoncée du seul service public organisé à l'échelon national de défense des consommateurs, dans leur immense majorité salariés du public ou du privé, actifs, chômeurs ou retraités ... ne peut laisser indifférents les **travailleurs** de ce pays.

En tout état de cause, les agents de ce service, en lutte depuis de nombreuses années, s'opposent aux projets destructeurs et liberticides des différents gouvernements libéraux qui se sont succédé.

Ils considèrent, au regard des scandales passés (veau aux hormones, huile d'olive frelatée, sang contaminé, « vache folle », poulet aux hormones ou porteur de la grippe aviaire...) ou présents (huile Lesieur à base d'huile de vidange, lait pour bébé contaminé à la mélamine, canapés Conforama et chaussures Etam traités au diméthyl-fumarate ...), au regard de la situation désastreuse des familles les plus démunies, ayant notamment succombées aux offres de crédit des requins de la finance, qu'il est impératif et indispensable de préserver cet outil de défense des consommateurs (environ un million de ménages est surendetté pour un montant moyen de 35200 € ; dans 82 % des cas, ce sont des organismes de crédits rapaces exploitant le dénuement des plus pauvres qui en sont la cause).

Ils considèrent, à l'inverse des choix politiques aberrants retenus, comme une urgence immédiate de renforcer la capacité d'action et de sanction de leur service, non seulement en termes quantitatifs – les réalités économiques complexes du système capitaliste en crise globalisée devraient conduire à un renforcement conséquent au plan national voire européen du nombre des agents de contrôle – mais également qualitatifs, notamment par la refonte d'un authentique droit de la concurrence-consommation (cf. projet de dépénalisation du droit des affaires...), véritablement protecteur, permettant de sanctionner les pratiques irrégulières et/ou frauduleuses à la hauteur des dommages réellement occasionnés aux victimes et à l'économie. A ce titre le renforcement des associations de consommateurs et d'usagers, ayant les moyens effectifs de fonctionner et d'ester en justice (par l'octroi de subventions d'Etat significatives et la possibilité des actions de groupe ou de masse (class-action) dès lors que le nombre des victimes devient significatif), devrait faire partie des priorités de tout gouvernement véritablement soucieux de la protection et de la sécurité des populations ...

A brève échéance, réfléchir à un véritable service de contrôle économique indépendant, capable d'intervenir sur l'ensemble du territoire, auprès de tous les opérateurs économiques quelque soit leur statut (public ou privé, commerçants petits ou grands, grossistes, importateurs, fabricants, industriels, groupements, trusts et cartels...), et de relever, à l'abri des pressions du pouvoir, pour être sanctionnées pénalement, les pratiques illicites sur la base de textes davantage protecteurs, devrait s'imposer aux organisations syndicales, associatives et politiques comme une nécessité.

A la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt

Jusqu'ici les principales missions de la DDAF étaient les suivantes

- l'économie agricole et agroalimentaire départementale notamment l'attribution des aides (communautaires) PAC
- l'aménagement rural et le développement local avec notamment l'appui aux collectivités ;
- la forêt et le bois ;
- l'eau et l'environnement avec notamment la gestion et la police des eaux, la protection de la nature, l'organisation et l'exercice de la chasse et de la pêche ;
- la politique sociale agricole ;

Les DDAF apportent leurs concours techniques aux communes et aux groupements de communes, à leur demande. Pour ces interventions, elles peuvent jouer le rôle d'un prestataire de service rémunéré mais soumis à la concurrence.

Elles peuvent également apporter leurs concours techniques à d'autres partenaires et notamment aux entreprises dans les domaines agro-alimentaires ou forestiers.

Quelques Impacts de la RGPP

☛ arrêt de l'Ingénierie Publique au 31 décembre 2011 :

Fin des missions pour le 31 décembre 2011, date couperet. A cette date certaines missions ne seront pas terminées. Il est envisagé de rompre ces missions et de laisser les collectivités territoriales se débrouiller.

En Moselle cela se traduit également par des fermetures de subdivisions c'est-à-dire de services de proximité.

La neutralité des interventions et des conseils est remise en cause : dans le cadre de ces missions, l'Etat a toujours une approche neutre. Pour les activités d'ingénierie publiques traitées par les bureaux d'études privés à partir de 2012, la neutralité ne sera plus systématiquement assurée. Des liens plus ou moins étroits vont se tisser entre ces bureaux et les grands groupes qu'ils soient de travaux ou de service (la gestion des services d'eau potable est assurée majoritairement par 3 grands groupes : VEOLIA , Lyonnaise des Eaux et SAUR). A cet égard, il faut rappeler que la privatisation de la distribution de l'eau potable s'est traduite par une forte augmentation du tarif de l'eau accompagné par des pratiques douteuses du fait de cette concentration d'acteurs privés

Une évolution similaire sur l'ingénierie publique devrait entraîner un renchérissement du coût des travaux (assainissement, eau potable) et donc une hausse de l'imposition locale. De plus, pour les collectivités ayant des petits projets, le coût de ces prestations devrait s'envoler.

Coût exorbitant pour les collectivités ayant des petits projets de travaux.

☛ - Domaine agricole et eau :

Conséquence de la nouvelle organisation :

La nouvelle organisation va mettre en prise directe les missions et le Préfet, soumettant les dossiers à des arbitrages plus politiques que techniques (ex : installation d'une porcherie, pollution d'un cours d'eau mettant en jeu des agents économiques important dans le département ...)

Cette pression politique sera également répercuté sur les agents.

Cette situation peut-elle être compatible avec l'égalité de traitement qu'on est en droit d'attendre d'un service public ?

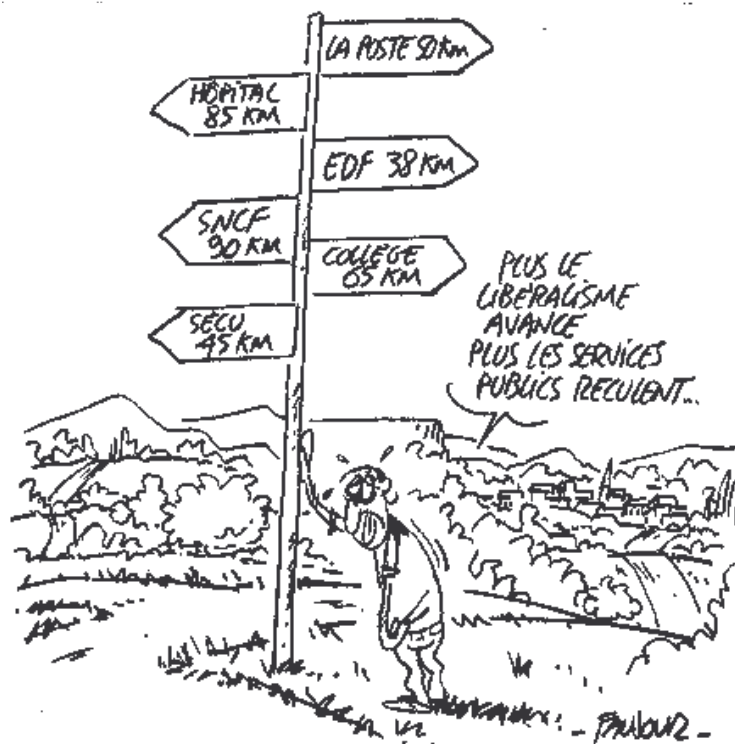


La RGPP et la réduction des effectifs entraîne des mouvements de personnels, sans tenir compte de leur qualification initiale : on assiste à une perte de technicité des agents pour le traitement des dossiers et la mise en œuvre des politiques publiques remettant en cause la qualité des décisions (argumentation technique concernant la mise en place de réglementation, connaissance du terrain et du mode de fonctionnement des exploitations).

☛ **Le Regroupement de l'Agence Unique de Paiement (AUP) et du CNASEA (payeurs des aides de la PAC)** ainsi que le regroupement de l'ensemble des offices agricoles (en charge de l'organisation des filières) préfigure la disparition des services départementaux de l'Etat chargés de la gestion des aides de la PAC et des dispositifs nationaux, au profit d'établissement publics régionaux.

Cette réorganisation entraîne une rigidité dans le traitement des dossiers pouvant avoir pour conséquence la perte d'aides et de subventions pour des motifs futiles et en raison de l'éloignement des services par rapport aux usagers (contraintes de déplacement...). La complexité des dispositifs d'aides communautaires nécessitent la présence d'agents qualifiés et proches du terrain.

La lutte contre la RGPP, c'est aussi la lutte pour l'emploi, privé et public, pour le maintien de services publics de qualité .



Cette lutte est l'affaire de tous !

L'exemple de la Guadeloupe et de la Martinique démontre qu'une action résolue et unitaire peut faire plier le gouvernement. Donnons-nous les moyens de faire de même !